Réunion de la droite royaliste

Paris, 21 juillet. — La droite royaliste sous la présidence du duc de Doudeauville, a décidé qu'elle appuierait les conclusions de M. Le Provost de Launay, dans son interpellation sur l'élection de Lodève.

Dans la question de l'accaparement des usines sardinières, la réunion réserve son vote jusqu'après les explications qui seront fournies à la tribune.

Enfin, elle formule énergiquement son désir de voir maintenir le dégrèvement de la propriété non bâtie.

L'Italie et la France en Afrique

Rome, 21 juillet. — On lit dans la *Gazette de Parme:*

« M. Crispi, dans une conversation qu'il a eue jeudi avec M. Billot, ambassadeur de France, qui insistait sur les intentions de son gouvernement, a déclaré que si la France s'annexait la Tunisie, il n'hésiterait pas une minute à envoyer une division et l'escadre à Tripoli et à s'en emparer.

» Nous garantissons l'exactitude de cette information. »

Le *Diritto*, qui reproduit ces lignes, croit savoir au contraire qu'aucune conversation de ce genre n'a eu lieu dans ces derniers temps.

Le voyage de Guillaume II

Berlin, 21 juillet. — La *Germania* maintient que l'empereur Guillaume a décidé d'abréger son voyage, après avoir prix connaissance d'une longue dépêche chiffrée venue de Berlin.

La *Germania* croit que dans cette dépêche il était surtout question des balkans.

La situation s'aggrave en Bulgarie

Bucharest, 21 juillet. — On mande de Sofia que le gouvernement bulgare a enlevé de force tous les dépots de la Banque nationale sous prétexte d'emprunt forcé.

Une masse de soldats des régiments d'artillerie stationnant à Sofia, ont désarmé avec cinq officiers et se sont retirés sur la chaine des Petits-Balkans, où ils ont formé une bande pour envahir la Macédoine.

Les Albanais de Mitrowitza ont attaqué la garnison turque d'Ipek.

La guerre entre le San-Salvador et le Guatemala

La Libertad, 21 juillet. — L'armée guatemalienne, forte de 700 hommes, a été battue avec pertes sérieuses par le général Ezela, qui a capturé l'artillerie et emmené un grand nombre de prisonniers.

Le général Ezela marche sur Guatemala.

Le drame de la rue d'Avron

Un rédacteur de la *Paix* a fait une enquête dans le quartier de Charonne, et a recueilli des renseignements sur la malheureuse famille Hayem, auprès de tous ceux qui l'avaient approchée.

Pauvre honteux, Hayem s'était cependant adressé au bureau de bienfaisance ; un inspecteur de ce bureau s'est rendu une première fois rue d'Avron, n'a trouvé personne, et, une seconde fois, a remis à la mère une somme de *dix francs*.

On avait conseillé aux Hayem de s'adresser à leurs coréligionnaires israélites; ils s'y étaient refusés pour une raison qu'énonçait ainsi la fille aînée, Berthe :

« — Nous avons de la famille à Paris, et nous ne voulons pas lui faire connaitre l'état de misère ou nous sommes réduits.

» Pourtant, la faim pressait ces pauvres gens.

» Contre la volonté de son mari, Mme Hayem, prenant un jour deux de ses petits enfants avec elle, se rendit au dispensaire de la rue de Fontarabie, établissement hospitalier desservi par les Sœurs de la Providence, qui accueille les indigents sans distinction de culte ni d'origine.

» On lui répondit qu'on prenait note de sa demande et qu'une religieuse se rendrait chez elle, selon la régie du dispensaire. Mme Hayem ne s'absentait jamais ou presque jamais.

» Comment se fit-il que l'envoyée du dispensaire trouva la porte close les deux fois qu'elle vint frapper au modeste logement du 59 de la rue d'Avron ?

» On peut supposer que la malheureuse femme refusa d'ouvrir pour ne pas être blâmée par son mari, qui aurait certainement appris des enfants la venue d'une visiteuse en cornette blanche. »

Le brigandage en Asie-Mineure. — Deux ingénieurs capturés par les brigands. — Réclamation de l'Autriche.

Vienne, 21 juillet. — Malgré toutes les mesures prises par les autorités turques, la sécurité des personnes dans l'Asie-Mineure est loin d'être assurée. C'est ainsi que des brigands circassiens viennent d'enlever entre Adabasar et Eskischèsir l'ingénieur Ferdinand de Gerson et l'ingénieur Mejor, qui dirigeaient la construction du chemin de fer d'Ismid à Angora. Ces ingénieurs sont tous deux sujets autrichiens. Les brigands demandent pour leur rançon 3,000 livres turques.

En apprenant cet enlèvement, le baron Calice, ambassadeur d'Autriche à Constantinople, s'est empressé d'envoyer à la Porte une note dans laquelle il se plaint de la fréquente répétition de pareils faits et demande qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour qu'ils ne se renouvellent plus. Malheureusement, étant donnée l'impuissance des autorités turques, tout faire croire que la note du baron Calice ne produira pas de grands résultats.

La question de Zanzibar

Londres, 21 juillet. — Le ministre des affaires étrangères français a fait déclarer très nettement, à lord Salisbury, qu'il lui faut une réponse définitive au sujet de la question de Zanzibar et des conséquences qu'elle comporte avant samedi prochain, ou, pour employer l'expression même dont s'est servi M. Waddington, avant la fin de la semaine prochaine. Il n'y aura, cette fois, aucune tergiversation possible et le gouvernement français refuse de mêler la question de Terre-Neuve à celle de Zanzibar, ce qui, d'ailleurs, entraînerait à des délais que M. Ribot ne veut pas accepter.

De son côté, le ministre de Portugal en Angleterre a prié lord Salisbury de mener avec moins de lenteur les négociations encore en cours entre le Portugal et l'Angleterre. Je crois savoir que lord Salisbury se montre fort coulant pour le Portugal.

TIRAGE DE L'EMPRUNT DE PARIS 1871

Paris, 21 juillet. — Ce matin, au palais de l'industrie, il a été procédé au 75e tirage trimestriel définitif des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt de 1871.

Le numéro 650.952 gagne 100.000 fr.

Les deux numéros suivants 1 074.500 et 812.493 chacun 50.000 fr.

Les numéros 1.041.534 — 136.250 — 222.531 — 1.078.022 — 550.993 — 1 069.901 — 199.875 — 641.737 — 833.207 — 521.172, gagnent chacun 10.000 fr.

75 autres numéros sont remboursables à 1,000 f.

NOUVELLES MILITAIRES

Mutations. — *Etat-major général de l'armée.* — Par décision ministérielle du 17 juillet 1890, M. le général de brigade de Chauvenet, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 1re brigade d'infanterie (1re division, 1er corps d'armée), à Lille, en remplacement de M. le général Parison, précédemment appelé à d'autres fonctions.

Corps de santé militaire. — M. Cavoy, médecin principal de 2e classe, médecin-chef des salles militaires de l'hospice mixte de Limoges, a été désigné pour l'hôpital militaire de Lille.

Etat-major général. — Par décret en date du 17 juillet, M. le général de brigade Queillé, disponible, est nommé gouverneur de Dijon, en remplacement du général Repécaud, promu au grade de général de division.

M. le général de brigade Edon, adjoint au gouverneur de Verdun, est nommé au commandement du département de la Seine, en remplacement du général Giovaninelli promu général de division.

M. le général de brigade Aubry, chef d'état-major du 2e corps d'armée, est nommé adjoint au gouverneur de Verdun.

M. le général de brigade Nassoy, nouvellement promu est nommé adjoint au gouverneur de Belfort.

M. le général de division Nismes est nommé inspecteur général permanent des travaux de l'artillerie pour l'armement des côtes.

L'instruction des troupes. — Les généraux et chefs de corps ont été invités par le ministre de la guerre, à rechercher les changements à introduire dans l'instruction des jeunes soldats par suite de la réduction du temps de service.

L'intention de M. de Freycinet est de faire préparer pour le mois d'octobre, non pas une refonte des règlements de manœuvres et du service en campagne, mais une élimination des prescriptions surannées qui surchargent l'instruction des recrues.

Ce sont les généraux Jamont, du Guiny et Loizillon qui, après les manœuvres, arrêteront l'ensemble des simplifications qu'il convient d'apporter à nos principaux règlements, comme conséquence de l'adoption du service de trois ans et de la poudre sans fumée.

Le ministère de la marine russe vient de faire de nouvelles commandes, entre autres de nouvelles canonnières-torpilleurs avec un mécanisme perfectionné et une vitesse dont le minimum devra être de 22 nœuds à l'heure.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 22 juil. — Hauteur barométrique, 767. Température :
A 7 heures du matin.. 17 degrés au dessus de zéro.
A 1 » du soir.. 18 degrés au dessus de zéro.
A 5 » » 17 degrés au dessus de zéro.

Paris, 21 juillet. — L'aire des fortes pressions dont le centre est toujours près de Valentia (772 m/m), persiste sur l'Ouest de l'Europe, elle s'est légèrement déplacée vers le sud et les courants d'Ouest reprennent en Ecosse, tandis que ceux du Nord continuent à dominer sur nos côtes et restent assez forts en Provence.

La zone de faibles pressions, qui s'étendait de la Baltique à la mer Noire, se concentre au Sud-Est du continent. On signale des pluies dans l'Ouest des Iles-Britanniques, en Allemagne et en Autriche, où elles ont été accompagnées d'orages. Le temps est neigeux au Pic du Midi.

La température est en baisse, excepté sur la Scandinavie. Le thermomètre marquait ce matin : — 4 degrés au Pic du Midi; 3 au Puy-de-Dôme; 12 à Bodo, Paris; 21 à Alger et 29 à Constantinople.

En France, le temps est au beau et la température va se relever.

A Paris, hier, ciel nuageux.

Maximum : 16°2; minimum : 7°5; température moyenne : 12°0; inférieure de 6°6 à la normale.

ÉDITION « FRANÇAISE »
DES PARTITIONS DE MUSIQUE
POUR PIANO
de tous les chefs-d'œuvre classiques

Cette édition est en vente, à partir de ce jour, à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. Elle est absolument irréprochable, comme gravure et comme papier. Elle comprend les partitions suivantes :

Lucie de Lammermoor, (DONIZETTI). *Othello*, (G. ROSSINI). *Le Freischütz*, (C. CH. WEBER). *Les Noces de Figaro*, (MOZART). *Le Barbier de Séville*, (G. ROSSINI). *Norma*, (BELLINI). *Lucrèce Borgia*, (G. DONIZETTI). *La Somnambule*, (BELLINI). 25 Mélodies célèbres, *paroles françaises* (FRANZ SCHUBERT). *La Flute enchantée*, (MOZART). *Les Puritains*, (BELLINI).

Le prix est de 2 francs, au lieu de 6 et 10 fr.; toute la collection peut être acquise pour 20 francs.

Toutes les partitions célèbres seront successivement publiées dans le même format, et vendues aux mêmes conditions. Nous donnerons leurs titres, dès leur apparition.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'accident de la Gare. — L'état des deux blessés, MM. Duvet, contrôleur ambulant de la Compagnie du Nord et Charles Decuyper, continue à être satisfaisant et n'inspire aucune inquiétude aux médecins qui les soignent.

Lundi matin, à huit heures et demie, le parquet de Lille, représenté par MM. Welter, procureur de la République et De Brix, juge d'instruction, est arrivé à Roubaix. Les magistrats ont été reçus à la gare par MM. Barroyer, commissaire central et Horber, commissaire de police du 1er arrondissement.

Après s'être entretenus assez longtemps avec l'inspecteur du Chemin de fer du Nord qui a ouvert l'information et M. le chef de gare de Roubaix, les magistrats se sont transportés sur le lieu où s'est produit l'accident et se sont fait représenter, par des employés de la Compagnie, les emplacements qu'occupaient, au moment du sinistre, le train de manœuvre et le train-tramway de voyageurs.

Ils n'ont procédé à aucun interrogatoire et n'ont reçu la déposition d'aucun témoin.

De la gare, MM. Welter et de Brix se sont rendus à l'Hôtel-Dieu pour rendre visite aux deux victimes qui y sont actuellement en traitement. M. Bayart, médecin-légiste, accompagnait les magistrats dans cette visite.

On ne connait pas encore le résultat des enquêtes auxquelles se sont livrés, l'inspection du Chemin de fer, la police et la gendarmerie, mais nous croyons savoir que, si le mécanicien du train de marchandises a mis sa machine en mouvement, c'est parce qu'il avait constaté que les signaux du disque annonçaient que la voie était libre.

On annonce que des experts vont être désignés par le parquet pour établir les causes de l'accident et déterminer exactement les responsabilités.

Il y a lieu de remarquer que, depuis vingt-huit ans, c'est le premier accident grave de personnes qui se soit produit à la gare de Roubaix où le trafic des trains est considérable; nous ne parlons pas des déraillements de wagons, ni d'accidents arrivés isolément et dus à l'imprudence des voyageurs; nous nous bornons à constater que, cette fois, s'il y a eu des blessés, le nombre aurait pu en être plus considérable et qu'il est même extraordinaire que le désastre n'a pas été plus grand.

Le Parquet est retourné à Lille par le train de dix heures et demie.

La distribution solennelle des prix aux élèves du collège de Roubaix sera faite le vendredi, 1er août, à dix heures et demie précises.

La cérémonie sera présidée par M. le Maire de Roubaix.

Une adjudication, pour les travaux de réfection de la toiture des bas-côtés de l'église Notre-Dame, aura lieu le mardi 5 août, à la mairie. Le devis s'élève à 9.750.

Patentes. — L'avis suivant a été placardé lundi, sur les murs de Roubaix :

« Le maire de la ville de Roubaix donne avis que la matrice des patentes supplémentaires relatives au deuxième trimestre de 1890, pour les cantons-est et ouest, est déposée à la mairie et que, depuis dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations. »

La vente du poisson à Roubaix. — Du 10 au 20 juillet, il a été vendu, aux halles de Roubaix, 6.694 kilogrammes de poissons.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral du 15 juillet, M. le préfet du Nord a autorisé la création, à Roubaix, rue du Tilleul, 108, d'une société particulière colombophile dite *Le Bisel*.

Le « Cercle de la Concorde » à Quesnoy-sur-Deûle. — On nous écrit :

« La saison est aux voyages et aux excursions, et il est de tradition pour les sociétés, de faire au moins une sortie pendant l'année. Dimanche dernier était le jour choisi par la « Section chorale du Cercle de la Concorde » : le but désigné la coquette ville de Quesnoy-sur-Deûle. On eut désiré une température plus clémente, un soleil plus chaud, mais « à la guerre comme à la guerre » ! D'ailleurs, Phœbus ne parvint pas à communiquer sa mélancolie aux voyageurs : personne ne fut morose.

» A dix heures deux immenses omnibus faisaient leur entrée triomphale à Quesnoy : il en célébrait bientôt une soixantaine de jeunes gens. Il était entendu avec M. l'abbé Mortreux, le doyen de Quesnoy, que la société chanterait la grand messe. M. Jean Cocheteux, secondé du sympathique organiste, M. Henri Peers, dirigeait avec beaucoup d'habileté, les choristes qui furent à la hauteur de leur tâche et produisirent une excellente impression. Ce n'était pas une exécution à grand orchestre, comme il est donné d'en entendre parfois dans quelque importante paroisse de Roubaix ; c'était une messe de plain chant, harmonisée par M. Peers, pour trois voix, magistrale dans sa simplicité même, et du meilleur effet. Les premiers mots prononcés en chaire par le vénéré doyen furent des souhaits de bienvenue, exprimés en termes élogieux, à l'adresse du Cercle de la Concorde.

» Après la messe, tous se rendaient, d'abord, chez M. Bodé, maire, au presbytère ensuite : la meilleure façon pour une société chorale de donner une aubade est de chanter des chœurs ; c'est ce qui fut fait. La réception chez le premier magistrat de Quesnoy fut des plus cordiales. Quant à M. l'abbé Mortreux il est doyen à Quesnoy, depuis quelques mois ; il était avant son arrivée, supérieur de l'Institution Saint-Jean à Douai, où il est resté vingt ans. Chacun a pu reconnaître en lui le prêtre distingué, l'homme aimable et gai qui inspire de suite la sympathie ; là aussi on prit des vins d'honneur.

» A midi et demi on se mettait à table; personne ne fit défaut, l'appétit non plus, cela va sans dire. Le dîner, composé de quelques bons plats *de résistance*, était fort bien servi par M. Marescaux, dans la grande salle, au dessus de son café; laisser passer le dessert sans l'assaisonner de quelques chants ou chansonnettes, cela ne s'est jamais vu, surtout chez des mélomanes. On poussa la rose.

» Une fois l'estomac satisfait et après avoir bien ri, beaucoup bavardé, on s'en va à la campagne respirer le bon air et rendez-vous est donné pour se retrouver à six heures dans la salle du festin où va être organisé un concert à *l'impromptu*. M. le Maire, les adjoints et quelques notabilités de Quesnoy avaient fait à la société l'honneur d'assister à cette intime réunion. Ce fut charmant : morceaux de violoncelle et violons fort bien exécutés par M. Peers et ses jeunes élèves ; morceaux artistes déjà : des romances, monologues, chansonnettes comiques ; en un mot, tout ce qu'il peut composer un programme intéressant. M. Charles Dupire dit parfaitement le monologue : la diction est pure, le geste bien compris, il a de rares qualités qu'on ne rencontre ordinairement pas chez un amateur ; il s'est fait vivement applaudir. M. Carlos Defrenne est toujours le désopilant chanteur que l'on a connu ; il a à peine besoin de chanter pour faire rire, sa mimique expressive, les traits bien composés de sa physionomie, tout porte à l'hilarité. Il a été obligé de revenir plusieurs fois pour répondre aux bis répétés.

» Cependant, il faut songer au départ : run des membres de la société, adresse une petite allocution de remerciements à M. le Maire et aux habitants de Quesnoy, présents à la soirée, pour leur bienveillante hospitalité et leur cordial accueil : et on se quitte aux acclamations de : Vive Quesnoy ! Vive le cercle de la Concorde !

» Chacun rentre chez soi bien fatigué, mais content de sa journée, l'excursion ne pouvait être ni mieux réussie, ni plus intéressante; les jeunes gens qui en faisaient partie, en conserveront le meilleur souvenir. »

Un suicide, rue Vaucanson. — Mardi matin, vers neuf heures, un homme de 54 ans, M. Charles Braeckman, a été trouvé pendu dans sa maison, rue Vaucanson.

On attribue ce suicide à des chagrins domestiques.

Un jeune homme noyé à l'école de natation. — Un jeune homme de 18 ans, Jean-Baptiste Lapaille, dont les parents habitent la rue Bayart, s'est noyé mardi matin vers neuf heures, en allant prendre un bain à l'école de natation.

C'est en faisant un plongeon qu'il s'est donné la mort.

Un accident, Grand'Place. — Un octogénaire habitant la rue Jacquard, à Croix, M. Henri Bonte en descendant, dimanche, à cinq heures du soir, du tramway de Lannoy, a glissé et est tombé.

Comme il ne pouvait plus se relever, des passants allèrent demander du secours au bureau central de police. Des agents transportèrent M. Bonte, sur sa demande, chez M. Thieffry, chapelier Grand'Rue.

Un médecin, appelé à lui donner des soins, a déclaré que, dans sa chûte, le vieillard s'était fracturé la cuisse ; le blessé a été reconduit, quelques heures plus tard, à son domicile, à Croix.

M. Bonte avait déjà subi l'amputation de la même jambe au-dessous du genou et c'est le second accident de cette nature qui lui arrive. L'état de M. Bonte est grave.

Un accident, rue de l'Alouette. — Lundi soir vers quatre heures, une vieille femme, Charlotte Descamps, ménagère, âgée de 67 ans, demeurant rue de l'Epeule, descendait la rue de l'Alouette. En traversant la chaussée, elle voulut se garer pour laisser passer une voiture.

Au même moment arrivait en sens inverse une autre voiture, appartenant à un marchand de beurre; elle fut renversée et reçut des contusions à l'œil, à l'épaule et à la jambe.

Transportée dans une maison voisine, elle y a reçu les soins d'un docteur. Elle a été transportée ensuite à son domicile.

Quant à l'auteur de l'accident, on ne l'a plus revu, et on ignore son nom.

Une rixe grave, place du Sacré-Cœur. — Lundi matin, le bruit circulait avec persistance, qu'un individu avait reçu, au cours d'une lutte, plusieurs coups de couteau, et que ses jours étaient en danger. Des voisins avaient même été prévenir les agents de police du pont Morel, que le blessé avait succombé.

Renseignements pris, cette affaire se réduit à peu de chose.

Dimanche soir, quelques amis se trouvaient réunis, dans un estaminet de la place du Sacré-Cœur; ils venaient de faire ensemble un repas pour lequel chacun avait payé sa quote-part. On proposa de faire une partie de cartes, ce qui fut accepté.

Plusieurs jeunes gens arrivèrent bientôt dans l'estaminet; parmi eux se trouvaient Henri Ducoulombier et Jean-Baptiste Deschamps; il était à ce moment dix heures et demie. Une discussion s'éleva bientôt entre les joueurs et les coups de poing commencèrent à pleuvoir drus. La mêlée devint générale et un des joueurs, Henri Parmentier, tisserand, habitant au n° 4 des maisons Lestivet au hameau du Hutin, fut empoigné et jeté dans la vitrine de la porte d'entrée.

La main du jeune homme fut grièvement blessée par les débris de verre.

Il se passa alors un fait inexplicable. Parmentier reçut au bras un coup si violent que l'on crut qu'il avait été donné avec un couteau. On alla chercher M. Montaigne, médecin, qui recousut la plaie et qui déclara que le blessé serait au moins 15 jours sans pouvoir travailler.

Les agents Leruste et Lorthiois arrivèrent bientôt; sur les déclarations de plusieurs témoins, ils se mirent à la recherche d'un jeune garçon, nommé Dhaze, que l'on accusait d'être l'auteur du coup de couteau. Il faut dire que la plaie était profonde et que le blessé perdait du sang en abondance. Il fut impossible de le retrouver, et ce ne fut que lundi matin qu'il fut arrêté, dans l'établissement de MM. Motte et Delescluze où il travaillait.

M. Bayart, médecin légiste, appelé à visiter le blessé, a déclaré, à ce qu'on assure, que la blessure, reçue par Parmentier, n'aurait pas été faite à l'aide d'un couteau. Le vêtement que portait Parmentier, a toutefois été transpercé et on se demande si un débris de verre aurait pu occasionner une pareille blessure.

Quant à Dhaze, il a dû être remis en liberté, lundi soir.

Une bagarre, quai de la Vigne. — On avait donné à cette affaire une grande importance, et à entendre les bruits qui circulaient, il y avait encore eu des coups de couteau. Il n'en est heureusement rien.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient, dimanche, vers sept heures du soir, au jeu de *raffle* — le nom est assez typique, puisque c'est un jeu interdit — quand deux individus vinrent à passer. L'un d'eux, un rattacheur, Paul Jougnot, en guise de plaisanterie, lança une pierre qui vint s'abattre dans le jeu, éparpillant les pièces de monnaie.

Un des joueurs, Henri Verscheldre, furieux, se jeta sur Jougnot et le roua de coups, au point que le malheureux garçon ne pouvait plus marcher. La police, mise au courant de ce qui se passait, se rendit quai de la Vigne et Verscheldre fut arrêté. Chemin faisant, celui-ci insulta grossièrement les agents et leur annonça que, lorsqu'il serait libre, il saurait les retrouver et se chargeait de leur régler leur affaire.

Le commissaire de police a fait maintenir Verscheldre en état d'arrestation.

Un accident, Boulevard de Paris. — Lundi soir, vers sept heures, une dame de Tourcoing poussait une voiture où se trouvait un enfant de deux ans environ. Le petit tomba et se fit des contusions sur tout le corps. Transporté à la pharmacie Constant, il y a reçu les soins d'un docteur. L'état de l'enfant n'est heureusement pas grave.

Une rixe, rue du Fresnoy. — A l'occasion de la cucasse du *Veau d'Or*, un bal avait été donné chez M. Rosiez, cafetier, rue du Fresnoy.

Vers neuf heures et demie J.-B. Vanecke, âgé de 22 ans, manœuvre, demeurant rue de Turenne, s'y trouvait avec Mlle Marie Verbraghe, tisserande, de la rue de l'Ouest.

Une discussion violente s'éleva entre eux. On alla quérir les agents Olive et Calonne; Vanecke s'élança sur eux et les frappa. Une lutte s'engagea, dans laquelle l'agent Calonne reçut plusieurs coups de poing à la figure.

Un ouvrier, Pierre Bossut, voulut prêter main-forte aux agents, mais mal lui en prit, car il fut terrassé à son tour et eut la figure toute abîmée. Force resta aux courageux agents qui parvinrent à garrotter notre homme.

Marie Verbraghe insulta à son tour les agents et voulut les frapper. On procéda également à son arrestation.

Tous deux ont été conduits au dépôt du 1er arrondissement.

Les ivrognes. — Un tisserand, Ferdinand E... se présentait, dimanche à neuf heures du soir au poste de police du troisième arrondissement, et voulait absolument avoir une conversation avec les agents sur un sujet qu'il ne connaissait pas lui-même. Comme il ne tenait plus debout, on le mit au dépôt de sûreté pour lui faire recouvrer la mémoire.

Dans un estaminet de la rue de Tourcoing, un ouvrier rattacheur, Eloy C..., trouvait le moyen de renverser toutes les tables et les chaises, sous prétexte qu'on ne voulait pas lui servir à boire. Le cabaretier le mit tout bonnement à la porte ; c'est là qu'il fut ramassé, à dix heures du soir, par les agents.

Deux frères, Georges D... et Léon D..., âgés l'un de 19 ans et l'autre de 18 ans, entraient, à onze heures et demie du soir, dans un café de la rue de Lannoy. L'heure de la retraite étant sonnée, le cabaretier les pria de sortir; les jeunes gens, malgré tout, voulurent s'installer et boire; mais le cabaretier, M. Olivier, les poussa vigoureusement dehors : par malheur pour eux, ils tombèrent entre les mains des agents qui leur offrirent un asile pour la nuit.

Un jeune maraudeur. — Un gamin d'une quinzaine d'années, François Desmet, pénétrait dimanche vers une heure de l'après-midi, dans le jardin de M. Herckaert et se mettait à ravager le parc aux carottes.

M. Herckaert sortit en tapinois de chez lui et, pendant que son fils allait chercher un agent de police, il réussissait à s'emparer du jeune vaurien qu'il maintint jusqu'à l'arrivée des agents.

François Desmet a déclaré qu'il avait été attiré par d'autres enfants de son âge dont il a refusé de donner les noms. Afin d'ôter au jeune gamin l'envie de recommencer, les agents l'ont conduit au poste.

Les jeux de hasard. — Un jeune homme de 25 ans, Henri Dulaurier, connu pour être un des principaux fraudeurs de la région, avait installé, dimanche, vers huit heures du soir, aux environs du pont de la Vigne, un jeu dit de *posez-marquez*.

Les clients qui l'entouraient étaient si nombreux qu'il ne vit pas venir un agent de police et que celui-ci put, sans difficulté, s'emparer des dés et du jeu et dresser en même temps une contravention à Dulaurier.

A la ducasse du *Veau d'Or*, plusieurs jeux avaient été également installés dans la rue. Une escouade d'agents ayant tout à coup déboûché d'une ruelle, tous les individus qui s'adonnaient à ce commerce, ont pris la fuite, abandonnant leurs tables et leurs enjeux.

Les épaves. — Un porte-monnaie, contenant une vingtaine de francs, a été trouvé, lundi matin, rue de la Gare, par M. Henri Decottignies, ouvrier ourdisseur de la rue de la Fosse-aux Chênes et rapporté par lui au bureau du commissariat central de police où on peut le réclamer.

Dimanche matin, M. Detailly, cabaretier, rue Watt, a également trouvé, près de la Gare, un portemonnaie contenant une forte somme d'argent qu'il a remis au receveur de la grande vitesse.

Ce porte-monnaie a été réclamé dans la journée par sa propriétaire madame veuve Tonnel, qui habite à l'angle des rues Blanchemaille et de l'Avocat.

Chiens ratiers. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« M. Henri Huss dit *Broutteux*, informe les amateurs de chiens ratiers, que son chien *Mars* n'a pas perdu la partie engagée contre *Fox*, ce dernier ayant été disqualifié.

» Le préjudice causé à M. Huss, ayant été réparé par M. Maes, propriétaire de *Fox*, la partie a été déclarée nulle. »

Croix. — Dimanche, vers quatre heures du soir, un enfant de six ans, Edmond Dekeiser, jouait près de la gare de Croix avec un de ses camarades du même âge, Louis Bertemane.

L'idée leur vint de faire fonctionner l'aiguille de la voie de garage de la ligne de l'établissement de MM. Holden.

Pendant que le jeune Bertemane tournait l'aiguille, Edmond Dekeiser se faisait prendre la main gauche entre les deux rails. Le pauvre petit a eu le pouce écrasé. M. Wallez, docteur, lui a donné les premiers soins.

Wasquehal. — L'adjoint faisant fonctions de maire, a l'honneur d'informer le public que les décret et plan relatifs à l'acquisition de terrains situés à Wasquehal, nécessaires à la construction de l'ouvrage du Haut-Vinage sont déposés à la mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Fiers. — Le carrousel avait attiré beaucoup de monde. Il a d'ailleurs obtenu un grand succès.

Les concurrents étaient très nombreux et les prix et primes ont été très vivement disputés.

Voici les résultats : 1er prix, MM. Favier, de Merignies; 2e, Isbled, d'Emmerin; 3e, J.-B. Lebrun, de, X...; 5e, J. B. Castel, 6e, J.-B. Castel.

Le carrousel a commencé à cinq heures et demie pour prendre fin vers huit heures et demie.

Les cavaliers sont arrivés en cortège précédés de la société musicale qui prêtait gracieusement son concours à cette fête.

Hem. — On a procédé lundi, à l'arrestation d'un étranger, Louis Liétard, journalier, qui avait été condamné le 2 mai, à quatre mois de prison pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion.

On peut le dire hautement, car cela a été assez prouvé par des documents indiscutables, oui, les Pilules Suisses sont sans pareilles !

Bessancourt (S.-et-O.), le 12 décembre 1889. — Ma femme souffrait depuis plusieurs années de terribles maux de tête, dont aucun remède ne la soulageait ; deux boîtes de **Pilules Suisses** à 1 fr. 50 la boîte l'ont guérie complètement. Je vous autorise à publier ma lettre comme bon vous semblera. (Sig. leg.)

234194 E. CARQUEVILLE, chez Mme Vve Senez.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

LETTRE MORTUAIRE ET FORTS
IMPRIMERIE ALFRED REGOUX — AVIS GRATUIT
dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses

UN SECRET

En me levant j'étais morose ce matin;
Je me lave au Ferraille et me voilà tout autre.
Chers amis, ce savon, c'est désormais le vôtre,
Si vous voulez jouir de mon heureux destin.

Savonnerie FERRAILLE Ainé
à CROIX, près Roubaix. 234211

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

Nos lecteurs, *qui vont villégiaturer dans les ports du littoral belge, sont avisés qu'ils pourront se procurer, chaque matin, le* Journal de Roubaix :

A OSTENDE *chez M. J. Vlietinck, rue de Brabant, 9;*

A KLAKENBERGHE, *chez Mme Castelain, Kiosque de l'Etoile, digue de mer;*

A HEYST-SUR-MER, *Kiosque de la Presse consciencieuse et indépendante.*

TOURCOING

Le Comité Lainier de Tourcoing a adressé à M. Jules Siegfried, député, la lettre suivante :

« Tourcoing, 21 juillet.

» Monsieur le député,

» Le Comité Lainier de Tourcoing, dans sa réunion du 18 courant, a tenu à vous exprimer sa reconnaissance pour les considérations si judicieuses que vous avez émises dans votre rapport sur le budget du Ministère du Commerce, considérations auxquelles il s'associe pleinement et qui constituent des arguments sérieux en faveur de la cause qu'il défend.

» Nous espérons, Monsieur le député, que vous voudrez bien accorder votre précieux appui à cette cause des industries textiles, que le projet d'imposition des matières premières menace dans ses développements, dans sa vitalité même.

» Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

» *Le Président,*
» François MASUREL-JONGLEZ. »

Voici maintenant la lettre du Comité à M. Chavant, président du Comité de la Soie à Lyon :

« Tourcoing, 21 juillet.

» Monsieur le Président,

» Le Comité lainier de Tourcoing, réuni le 18 courant, pour la première fois depuis le vote du Conseil supérieur du Commerce relatif au droit sur les soies grèges et moulinées, a émis une motion de protestation contre la part qu'ont prise à ce vote des représentants de l'industrie lainière mal informés sur la question.

» Le Comité a saisi cette occasion pour affirmer sa complète solidarité avec ses collègues du comité de la soie, en ce qui concerne la défense commune contre le projet d'imposition des matières premières.

» En vous transmettant cette délibération je suis personnellement heureux d'être l'interprète des sentiments de tous mes collègues du Comité de Tourcoing.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le Président,
» FRANÇOIS MASUREL-JONGLEZ. »

Conseil municipal de Tourcoing. — Voici l'ordre du jour de la séance extraordinaire du vendredi 26 juillet :

Conditionnement. — Assurance contre l'incendie. — Outillage. — Marché pour transformation d'une partie des appareils. — Conduits d'eaux et de gaz. — Chemins vicinaux. — Etat des dépenses et des ressources pour 1890. — Passage du chemin n° 22, dit du Beau Séjour. — Projet. — Homologation. — Route départementale n° 14. — Restauration partielle. Décision du Conseil général. — Demande de révision. — Elargissement et rectification de l'Espierre. — Communication de la décision ministérielle.

Canal, construction des murs de quai. Projet, homologation. — Cessions de terrains à la voie publique. — Renouvellement de crédits périmés : Crédits supplémentaires. — Réception de travaux et fournitures. — Caserne, Hôtel des sapeurs-pompiers ; Approbation du projet, tant menues modifications mise en adjudication (communication.) — Presbytère de St-Christophe, désaffectation prononcée ; l'acquisition de la maison rue de Fourmies est déclarée d'utilité publique (communication) — Demandes de congés ou de dispenses, à titre de soutiens de famille. — Vœu de M. Dupont-Chorgnet tendant à ce qu'une démarche soit faite près de la Compagnie, en vue d'obtenir une accélération des trains entre Lille et Tourcoing. — Lycée ; demande de réduction du prix de pension.

Rapports de commissions (Lecture et discussion, s'il y a lieu). Finances : demande de subvention par les sociétés le *Trouvère* et les *Enfants de Tourcoing*. — Vœu de M. Delaviaye tendant à l'attribution de médailles aux conseillers municipaux. — Proposition d'achat d'un tableau appartenant à la ville par M. Tiberghien. — Hospices ; comptes administratif et de gestion du receveur de 1889, budget de 1890. — Bureaux de bienfaisance ; comptes administratif et de gestion du receveur en 1889 ; budget de 1890. — Demande de secours par la sœur d'un employé municipal décédé (M. Pollet).

Demande d'un tribulaire de la caisse de retraites, tendant au remboursement des sommes par lui versées, et à être dispensé de verser à l'avenir (M. Ruiff). — Demande de la famille de M. Bourgeois employé municipal, décédé, tendant au remboursement des sommes versées à la caisse de retraites. Demande de liquidation de services par la veuve d'un employé municipal. (Vanot). — Demande de liquidation de service par un employé décédé. (M. Crun). — Finances et militaire : La Jeune France demande de subvention pour l'achat d'un drapeau. — Spéciales : Service téléphonique entre Tourcoing et Fourmies; projet de convention avec l'Etat pour son établissement.

Legs au Bureau de Bienfaisance. — Nous apprenons que le regretté M. Alexandre Deletombe a légué une somme de cinq mille francs au Bureau de Bienfaisance.

Ecole St-Cyr. — M. Victor Mahieu, fils de M. le docteur Mahieu, vient d'être déclaré admissible aux épreuves orales pour l'école St-Cyr.

Le concours de Verviers. — La société municipale de gymnastique et d'armes la *Tourquennoise*, a obtenu un brillant succès au concours international de Verviers. Il y avait 91 sociétés inscrites, belges, françaises, hollandaises et allemandes, et 84 sociétés ont répondu à l'appel, parmi lesquelles deux françaises seulement, une de Paris et celle de Tourcoing.

Les concours ne se font pas en Belgique comme en France, où on divise les sociétés en une infinité de catégories et de sections. Il n'y avait à Verviers qu'une seule section, et les prix ont appartenu aux plus dignes. Par conséquent des 4me, des 5me prix, et même des 10me, ont une toute autre valeur que des premiers prix, là où ne se trouvent que deux ou trois sociétés en présence.

La *Tourquennoise* a remporté : 1° le troisième prix de société, médaille d'or et